

PARIS, le 25 mai 2007 - N°100/D130

Formation AGRICULTURE

Réunion du 23 avril 2007

Compte rendu de l'examen
des avant-projets de programmes statistiques pour 2008

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
PROJET D'AVIS	28
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION	29
AVIS D'OPPORTUNITÉ	30

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2008 à la formation Agriculture réunie le 23 avril 2007

Insee

- Département de l'industrie et de l'agriculture - Division Agriculture

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Service central des enquêtes et études statistiques - Scees
- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION AGRICULTURE
- 23 avril 2007 -

Président : Guy PAILLOTIN, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France

Rapporteur : Virginie MADELIN, chef du Scees

Responsable de la formation : Brigitte OUVRE (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction générale (M. Guy PAILLOTIN)	5
I - Observation des participants sur le suivi des avis donnés sur le programme 2007	5
II - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2008	7
• Exposé synthétique (Virginie MADELIN - Scees)	
• Débat	
III - RICA : validation du plan de sélection (Emmanuel CHANTRY - Scees)	12
IV - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité (Laurence PUJO - Scees).....	14
- Recensement de la salmoniculture	
- Recensement de la pisciculture marine	
- Enquête sur les cheptels et les installations d'élevage	
V - Examen de demandes d'accès à des données au titre de l'article 7 bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée (Marie-Pierre DURU - Scees)	17
- Une demande d'accès à des données détenues par le ministère de l'Agriculture et de la pêche concernant l'identification des demandeurs d'aide	
- Deux demandes d'accès à des données de l'Agence unique de paiement (AUP) et l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC)	
VI - Point d'information sur les règlements européens en cours d'élaboration	19
(Christian GAY - Scees)	
VII - Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles	20
• Exposé de Laurent PIET (ministère de l'Agriculture) et de Philippe VIAUX (Arvalis Institut du végétal)	
• Débat	
VIII - Projet d'avis de la formation (Françoise DUSSERT)	

LISTE DES PARTICIPANTS :

André BAUDELET	CREDIT AGRICOLE SA
Jean-Marc BEGUIN	Insee DSE
Michel BERTIN	MIN AGRICULTURE PECHE
Laurence BLOCH	Insee DSE
Philippe BONNEAU	Scees MIN AGRICULTURE PECHE
Lucien BOURGEOIS	APCA
Jean-Pierre BUTAULT	INRA ENGREF
Guillemette BUISSON	MIN ECOLOGIE
Eric CAHUZAC	INRA TOULOUSE
Didier CARAES	APCA
Paul CASAGRANDE	Scees MIN AGRICULTURE PECHE
Emmanuel CHANTRY	Scees MIN AGRICULTURE PECHE
Marie CUGNY-SEGUIN	IFEN
Philippe CUNEO	Cnis
Bernard DECHAMBRE	DPEI MIN AGRICULTURE PECHE
Maurice DESRIERS	Scees MIN AGRICULTURE PECHE
Christian DUFOUR	IRES
Marie-Pierre DURU	Scees MIN AGRICULTURE PECHE
Françoise DUSSERT	Cnis
Fleur FRANCOIS-CHEMERY	ONIGC
Claudine GASNIER	BCS MIN AGRICULTURE PECHE
Christian GAY	Scees MIN AGRICULTURE PECHE
Véronique GUIHARD	Insee DSE
Hervé GUYOMARD	INRA
Bernard LEGRIS	Insee DSE
Jacques LOYAT	DGER MIN AGRICULTURE ET PECHE
Virginie MADELIN	Scees MIN AGRICULTURE PECHE
Laurence MORNET	IAAT
Véronique MOYNE	CAISSE CENTRALE MUTUALITE SOCIALE AGRICULTURE
Brigitte OUVRE	Cnis
Guy PAILLOTIN	PRÉSIDENT DE LA FORMATION
Laurent PIET	MIN AGRICULTURE PECHE
Claire PLATEAU	Insee DSE
Laurence PUJO-WEAVER	Scees MIN AGRICULTURE PECHE
Alain REUGE	FGA CFDT
Céline ROUQUETTE	Scees MIN AGRICULTURE PECHE
Evelyne SIROTA	Scees MIN AGRICULTURE PECHE
Marieke VAN DER ELST	Insee DCSRI
Philippe VIAUX	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL

EXCUSÉ :

Jean-Marc FREMONT	INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL
-------------------	-------------------------------

I. Introduction

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

J'ai le plaisir d'accueillir Monsieur Paillotin en tant que nouveau Président de la formation Agriculture du Cnis.

Guy PAILLOTIN

C'est pour moi un honneur de présider cette formation. Avant de me présenter brièvement, je rendrai hommage à Jean Salmon, qui a décidé de mettre un terme à ses responsabilités nationales, régionales et autres pour se consacrer à d'autres activités.

Il a présidé cette formation avec beaucoup d'enthousiasme, comme j'ai pu le constater à l'occasion d'un déjeuner avec lui. C'est d'ailleurs avec humilité que je prendrai sa suite, cette personnalité majeure ayant honoré la formation de sa présence, tant par l'étendue de ses responsabilités que par son audience morale, notamment en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

En ce qui me concerne, ma vie professionnelle a été divisée en deux parts égales. La première partie a été consacrée à la recherche fondamentale dans une discipline large : la biophysique. Néanmoins, la plupart de mes activités ressortissait de la physique statistique, je suis donc en mesure d'appréhender les préoccupations de cette formation, à deux nuances près. En physique statistique, d'une part, nous pouvons être sûrs que les objets sur lesquels nous travaillons obéissent aux lois du hasard, ce qui n'est pas le cas des êtres humains. D'autre part, nos analyses portent soit sur de très grands nombres, soit sur de très petits nombres, d'où mon appréhension devant les notions telles que les déciles, les écarts-types, etc.

Dans la seconde partie de ma vie professionnelle, j'ai contribué au management de la recherche, de par mes treize années à l'INRA, dont huit en tant que président. Par conséquent, bien que je ne sois pas un agriculteur, comme Jean Salmon, j'ai été, pendant longtemps, un observateur engagé du monde agricole, vis-à-vis duquel je me suis montré à la fois exigeant, respectueux et admiratif.

Concernant nos travaux, je n'ai pas pour habitude d'envisager mes fonctions de manière dogmatique. Ainsi ai-je compris qu'il était important que les institutions qui élaborent les statistiques puissent dialoguer avec les utilisateurs.

Par ailleurs, dans la mesure où elles traitent de problématiques humaines, les statistiques doivent s'inscrire dans un cadre éthique ou déontologique. Dans ce sens, si un certain nombre de problèmes individuels sont réglés par la loi, l'utilisation des statistiques peut parfois poser question. En tant que physicien, il me semble donc nécessaire de veiller à ce que nos mesures statistiques n'aient pas pour conséquences de modifier le comportement des personnes qui en font l'objet, c'est-à-dire les membres du monde agricole. Il est essentiel que nous abordions ces problèmes dans le cadre de débats, au cours desquels je veillerai à ce que chacun d'entre vous se sente libre de sa parole.

II. Observation des participants sur le suivi des avis donnés sur le programme 2007 et sur le programme à moyen terme 2004-2008

Philippe BONNEAU, Scees

Cette année le document relatif au suivi des avis vous a été remis avant la réunion. Par conséquent, nous vous proposons de nous faire part de vos observations dès à présent, sans présentation orale préalable du document. Ces quatre avis portaient respectivement sur :

- l'exploitation des fichiers administratifs ;
- les travaux effectués sur la définition statistique de l'exploitation agricole ;
- l'amélioration de la qualité des données dans le domaine du système d'information des pêches ;

- la rationalisation permise par la réforme de la statistique agricole.

Lucien BOURGEOIS, APCA

Mon propos concernera le quatrième avis. Dans le cadre de la réforme menée par le Scees au niveau des échelons départementaux et régionaux, nous sommes disposés à collaborer à l'amélioration des indicateurs et à engager une discussion visant à dégager des priorités afin notamment de minimiser l'impact de cette réforme sur ceux qui avaient l'habitude de travailler à partir d'une statistique départementale de qualité. Étant donné l'évolution de cette statistique, il conviendrait en effet que nous élaborions de nouveaux indicateurs pertinents, présentés dans des tableaux de bord en facilitant la lecture.

Guy PAILLOTIN

Vous aurez noté que, dans le suivi du deuxième avis, la définition de l'exploitation agricole n'a pas été modifiée.

Virginie MADELIN, Scees

En ce qui concerne l'avis n°4, je précise que la réforme de la statistique agricole est avant tout une réforme d'organisation. Par conséquent, la disparition du niveau départemental ne suppose en aucune manière une remise en cause de la statistique départementale.

Nous profitons néanmoins de cette opportunité pour nous interroger sur la statistique que nous produisons. La refonte de la statistique agricole annuelle ou des comptes départementaux est indépendante de la réorganisation de la statistique agricole ; elle correspond à notre volonté de rendre notre production encore plus pertinente.

Concernant l'avis n°2, nous avons convenu, suite au débat que nous avons eu l'an passé, que nous conserverions une définition large de l'exploitation agricole dans la perspective du recensement 2010, couvrant bien au-delà les exploitations professionnelles.

Guy PAILLOTIN

Le seuil de la surface d'exploitation n'a en effet pas été augmenté, pas seulement pour des raisons techniques d'ailleurs.

En ce qui concerne l'avis n°3, j'ai été amené, à l'occasion de deux de mes fonctions, à m'intéresser aux questions relatives à la pêche qui constituent un sujet important sur le plan de la statistique. Les efforts conduits dans ce sens me paraissent devoir être soutenus avec ardeur pour que notre dispositif national soit à la mesure des problèmes qui se posent dans ce domaine. Mon propos ne vise pas à critiquer les statisticiens qui ont élaboré ce dispositif mais au contraire à les encourager à continuer leurs efforts dans le sens de son amélioration. Je ne peux en effet que les admirer étant donné leur faible nombre à traiter ce sujet d'une importance indéniable.

Claudine GASNIER, responsable du bureau central des statistiques à la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

J'ajoute que ce nouveau système d'information sur les pêches vise avant tout à prémunir la France contre les arrêts de la Cour de Justice européenne puisque actuellement 15 contentieux sont en cours en raison du non-respect de la réglementation communautaire.

Dans ce cadre, la France a été condamnée au versement de 20 millions d'euros d'amende, qu'elle a payée en juillet 2006, puis à une astreinte semestrielle de 58 millions d'euros, qu'elle a également réglée, pour le contentieux des « poissons sous-taille ». Un nouveau système d'information est opérationnel dans ce domaine : il a permis de lever cette astreinte.

Enfin, je souscris aux propos de Monsieur Paillotin lorsqu'il relève la faiblesse des effectifs des statisticiens de la pêche et les difficultés qui en découlent.

Guy PAILLOTIN

Ce contentieux, que vous avez eu raison de mentionner, devrait nous inciter à encourager les différents ministères, l'IFREMER, etc. à harmoniser leurs efforts ainsi qu'à clarifier leurs démarches de qualité.

III. Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2008

Virginie MADELIN

L'année 2008 est la dernière année de l'exécution du programme de travail prévu pour le moyen terme 2004-2008. Les orientations du programme 2009-2013 vous seront présentées l'année prochaine, selon des modalités qui ne relèvent pas uniquement de la responsabilité de la formation agriculture. Si vous avez des questions sur la préparation de ce programme de travail, j'y répondrai volontiers par la suite. Une partie de ce travail consistera à effectuer le bilan des actions réalisées entre 2004 et 2008.

Pour 2008, le programme s'organise autour de trois grands axes qui structurent d'une manière générale la production statistique :

- les travaux de recueil de l'information par voie d'enquête ;
- les travaux de recueil de l'information par exploitation des fichiers administratifs ;
- les travaux de synthèse de ces informations.

- **Travaux d'enquête**

Pour éviter une énumération qui pourrait s'avérer fastidieuse, je n'évoquerai que les nouveaux projets.

En ce qui concerne **la pêche**, dans l'intérêt des professionnels du domaine, le Scees a prévu, pour 2008, de réaliser un recensement de la salmoniculture ainsi que de la pisciculture marine dont l'objectif est d'établir le niveau de production et surtout d'actualiser les données structurelles sur les élevages.

Je n'entrerai pas dans le détail de ces deux opérations pour lesquelles des avis d'opportunité seront sollicités.

Par ailleurs, j'avais évoqué devant vous l'an passé le fait qu'Eurostat et les États membres travaillaient à la révision du règlement relatif à la communication de statistiques annuelles sur le volume de production de l'aquaculture. Cette révision, en voie d'aboutissement, va dans le sens d'un accroissement du questionnement sur la valeur de la production, les techniques d'élevage et la structure des exploitations aquacoles. Une enquête renouvelée devrait être réalisée en 2008, sur l'exercice 2007.

Comme chaque année, en 2008, le Scees conduira des **enquêtes « cheptel »** pour dénombrer les effectifs de bovins, d'ovins, caprins et porcins afin de permettre les prévisions de production de ces secteurs. Cette année, un volet sur les installations d'élevage, c'est-à-dire les bâtiments et les installations de stockage d'aliments et d'effluents, sera ajouté. Il permettra d'évaluer les deux programmes de maîtrise des pollutions d'origine animale et d'aide à la modernisation des bâtiments d'élevage. Là encore, l'enquête vous sera détaillée pour recueillir un avis d'opportunité.

2008 présente également la particularité de faire entrer le Scees dans une phase importante des travaux de préparation du **recensement de l'agriculture**, qui aura lieu en 2010. Depuis la réunion du Cnis de 2006, nous avons décidé de conserver la définition actuelle de l'exploitation agricole en tant qu'unité statistique. Sur cette base, nous avons lancé un certain nombre de travaux, afin de déterminer la technologie ainsi que l'organisation optimale à mettre en place pour conduire cette opération.

Au niveau technologique, nous nous orientons vers la saisie mobile des questionnaires, en face à face avec l'enquête. Néanmoins, du point de vue statistique, le point clé du dispositif réside dans la mobilisation des données administratives pour alléger la charge de réponse des enquêtés.

- **Fichiers administratifs**

Le principe de l'utilisation par les navires de pêche d'un **journal de bord électronique** permettant de produire plus simplement et plus rapidement des statistiques plus fiables est désormais acté au niveau européen. Il reste à prendre le règlement qui définira les modalités techniques de mise en œuvre.

Au Scees, l'exploitation des fichiers administratifs continue à se généraliser. Le fichier national centralisé des sites d'élevage porcin, lié à la **BDNI porcine**, est désormais utilisé comme base de sondage pour l'enquête cheptel. Au printemps 2008, les sites seront interrogés sur leurs capacités par grande catégorie d'élevage de façon à construire une stratification permettant d'optimiser l'échantillon.

Par ailleurs, plusieurs **demandes d'autorisations d'accès à des données** vous seront présentées. Elles concernent les aides perçues par les agriculteurs, les droits à paiement unique (DPU) et des informations sur les surfaces en jachère industrielle et en culture énergétique. Ces données permettent l'étude de toutes les problématiques au cœur de la PAC, notamment du basculement premier/deuxième pilier.

La **MSA** a également un rôle essentiel à la fois pour exploiter ses fichiers administratifs et les mettre à disposition des partenaires. Elle expérimente actuellement la transmission à l'Insee des fichiers sur les non-salariés agricoles. L'institut pourra ainsi travailler sur l'emploi et le salaire des agriculteurs.

Il est également prévu d'exploiter les **déclarations uniques d'embauche** qui permettent de disposer d'informations plus récentes sur l'évolution conjoncturelle des contrats d'emploi des salariés agricoles.

Pour l'Insee, la valorisation de l'**appariement RICA et impôt sur le revenu**, sur 2003, se poursuivra par une étude sur la pluriactivité, sujet important porté par la future PAC.

En conclusion, quelle que soit la façon dont les données sont recueillies, leur qualité dépend du système d'information qui permet de les traiter et de les diffuser. Ainsi, j'évoquerai l'intégration de la chaîne statistique du bureau de la pêche dans le nouveau système d'information que mentionnait précédemment Claudine Gasnier. Il s'agit d'un enjeu important pour cette structure fragile aux effectifs rares et valeureux.

- **Travaux de synthèse**

L'Insee envisage, en partenariat avec l'INRA et le Scees, de rénover le modèle de production bâti sur les données du RICA. Des études sur les performances des exploitations pourraient alors être conduites.

En 2008, l'Insee prévoit également de préparer, en partenariat avec l'INRA, la future base 2005 pour l'indice mensuel des prix des produits agricoles à la production et du prix d'achat des moyens de production agricole. De même, les premiers travaux de la future base 2005 des comptes de l'agriculture commenceront.

Au Scees, des travaux méthodologiques importants se poursuivent. La méthode d'élaboration de la statistique agricole annuelle a été rénovée. Il en est de même de son contenu. Nous cherchons notamment à utiliser de façon accrue les sources administratives.

La suppression des comptes départementaux est maintenant instituée. Elle s'accompagnera néanmoins d'indicateurs au niveau départemental. La méthodologie d'élaboration des comptes régionaux, qui s'obtenaient avant par agrégation des comptes départementaux, sera dorénavant directe et fondée sur les résultats annuels du RICA, actualisés par des indicateurs conjoncturels. Le

RICA connaîtra également un certain nombre de changements, notamment le transfert de la maîtrise d'œuvre de l'Insee vers le Scees.

Pour répondre aux sollicitations de la DGAGRI, une méthode de réalisation d'un bilan fourragé sera déterminée. Enfin, l'estimation de la valeur vénale des terres s'effectuera à partir de 2008 selon une méthodologie rénovée, en cours d'élaboration. Cette rénovation avait été préconisée par un groupe de travail interne à la statistique agricole. Aujourd'hui, la valeur vénale des terres se fonde en partie sur des dires d'experts. Demain elle devrait consister en un modèle de type indice hédonique, permettant de suivre le niveau et l'évolution de la valeur des terres agricoles. Piloté par le Scees, ce travail est effectué en partenariat avec l'Insee et la FNSAFER (Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural).

Claudine GASNIER

Compte tenu de la lourdeur et de la complexité du nouveau règlement européen prévu par Eurostat sur les statistiques de l'aquaculture, l'enquête rénovée sera lancée en 2009 sur l'exercice 2008 et non pas en 2008 sur l'exercice 2007.

La mise en place du journal de bord électronique devrait quant à elle être effectuée de manière graduelle, c'est-à-dire à partir du 1^{er} juillet 2009 pour les navires de plus de 25 mètres et à partir du 1^{er} janvier 2011 pour ceux de 15 à 25 mètres.

Véronique MOYNE, Directrice des études à la Caisse centrale de mutualité sociale agricole

Je souhaiterais obtenir des précisions quant aux indicateurs prévus pour les comptes départementaux car j'ai reçu des demandes de la FNSEA à ce sujet.

Guy PAILLOTIN

Le terme « indicateur » me paraît un peu trop vague. Malgré la centralisation en région, il me semble que des analyses sont toujours menées au niveau des départements.

Véronique MOYNE

Je me référais aux indicateurs de revenu.

Virginie MADELIN

Nous ne publions déjà plus de revenus au niveau départemental. Les indicateurs auxquels je me rapportais sont liés à la production.

Maurice DESRIERS, responsable du bureau comptes et revenus au Scees

Jusqu'à l'an passé, nous établissions des comptes départementaux et régionaux complets et le compte régional était constitué de la somme des comptes des départements de la région.

La réforme mise en place cette année, dont les résultats n'ont pas encore été diffusés, consiste à établir des comptes complets uniquement au niveau régional. Pour répondre à un certain nombre de demandes d'informations, nous avons convenu de continuer à établir deux indicateurs au niveau départemental relatifs d'une part, à la valeur de la production de manière à comparer l'importance économique des départements entre eux et d'autre part, à l'évolution des revenus.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur le compte régional, calé sur le compte national et établi selon ses règles, et nous utilisons conjointement les résultats du RICA, qui fournit au niveau régional des évolutions de revenus par OTEX. Les résultats moyens de ces OTEX régionaux sont ensuite repondérés au niveau départemental.

Nous partons en effet de l'hypothèse que, pour une OTEX donnée dans une région donnée, les résultats sont homogènes quel que soit le département. Dans la mesure où chaque OTEX participe à la formation du revenu de la région, nous reconstituons le revenu moyen du département, en appliquant non pas la structure régionale mais la structure départementale.

Cette méthode, testée sur la période 1990-2005, a donné des résultats satisfaisants à 90 %, de légers problèmes apparaissant en cas de fortes fluctuations de revenus et de départements atypiques au sein d'une région, comme la Lozère en Languedoc-Roussillon.

Dès lors qu'elle aura été affinée, cette méthode sera présentée à la Commission des comptes de l'agriculture. Il s'agit d'indicateurs d'évolution du revenu, à partir desquels nous pouvons notamment calculer le revenu moyen par actif ainsi que les indices départementaux des fermages, qui sont déterminés dans le cadre d'une loi.

Guy PAILLOTIN

L'agriculture et la pêche connaissent des évolutions dans un certain nombre de domaines, non seulement concernant les revenus mais également en termes de production, d'installations, etc. Ainsi, le paysage du département de Charente-Maritime, d'où je suis originaire, a-t-il été modifié par la production de colza. Nos statistiques disposent-elles d'un maillage territorial suffisant pour que les utilisateurs puissent suivre ces évolutions ?

Jean-Pierre BUTAULT, Inra

Ce problème se pose au niveau du programme 2009-2013. Au cours de l'entrevue à laquelle j'ai assisté entre Virginie Madelin et Marion Guillou, ma présidente, cette dernière a proposé une large consultation en vue de la préparation de ce programme, ce qui me semble positif compte tenu des évolutions que vous évoquez et qui vont plus loin que la question du colza !

La plupart de ces évolutions en effet ont lieu sur le plan social. Il en est ainsi notamment de la modification du statut de l'exploitation agricole, qui pose des problèmes considérables tant à la statistique qu'aux chercheurs. C'est pourquoi, le lancement d'une réflexion, lors de l'élaboration du prochain programme du Scees, me semble tout à fait fondamental.

Par ailleurs, je me réjouis de la progression de l'utilisation des documents administratifs dans la mesure où ces derniers, issus de la réforme de la PAC de 1992, ont mis, dans notre pays, un certain temps à être utilisés. La question des salaires me semble également importante. L'enquête sur les salaires du Scees ayant été supprimée, nous manquons en effet d'informations sur les conditions de travail des salariés.

Concernant l'enquête sur le prix de la terre, avez-vous prévu un recouvrement entre les deux enquêtes ?

Même si l'enquête sur les prix agricoles à dire d'experts me paraissait satisfaisante, j'adhère au changement de méthode. Néanmoins, une année charnière me paraît essentielle pour faciliter les raccords entre les deux enquêtes.

Céline ROUQUETTE, sous-directrice en charge des synthèses statistiques et des revenus au Scees

L'objectif de l'opération de rénovation de valeur vénale des terres consiste à évaluer les évolutions de manière plus satisfaisante, dans un contexte où le marché a plutôt tendance à se contracter. La confiance dans les dire d'experts n'est en effet pas toujours justifiée, notamment sur un certain nombre de croisements de petites régions agricoles et de types de terres. De plus, les résultats du Scees ne s'accordent pas toujours avec ceux de la Société de conseil pour l'aménagement foncier rural (SCAFR).

C'est pourquoi, en partenariat avec l'Insee et la SCAFR nous avons commencé ce travail méthodologique depuis trois semaines. Pour l'occasion, le Scees a recruté une stagiaire, de même que l'Insee.

Ce travail consiste tout d'abord à estimer le modèle sur cinq à dix ans, avant de le tester sur plusieurs années, pour enfin, en 2008, décider ou non de l'adopter. Il sera testé en priorité sur le champ « terres et prés », pour lequel nous avons le sentiment que le modèle aura la plus grande valeur explicative. La méthode sera présentée lors d'une prochaine formation agriculture.

Guy PAILLOTIN

J'imagine que le terme de « région agricole » que vous avez employé n'a rien à voir avec le découpage administratif.

Céline ROUQUETTE

Tout à fait. Il s'agit d'un découpage *ad hoc*.

Véronique MOYNE

Les données que nous transmettons à l'Insee depuis un certain nombre d'années concernant les salariés agricoles (salaires, cotisations, etc.) ainsi que le champ du régime agricole, sont désormais complétées par de nouvelles informations relatives à l'emploi non salarié agricole. Par ailleurs, nous lui fournissons des données de manière plus régulière et plus simple.

Lucien BOURGEOIS

Si je ne regrette en rien le revenu départemental, qui ne présentait qu'un intérêt très limité, il me semble que nous devrions profiter de la réorganisation du Scees non seulement pour mobiliser les ressources tirées des fichiers administratifs mais également pour réintroduire de l'intelligence économique dans l'exploitation d'un certain nombre d'indicateurs (prix des terres, nombre d'installations des jeunes, etc..).

Ainsi, je plaide pour que nous revenions à un certain nombre de notions, comme la valeur ajoutée, la connaissance de l'emploi, des aides, des effectifs, etc. qui auront davantage de sens, en termes économiques, que le revenu. Il conviendrait de nous interroger sur la perception que les individus peuvent avoir des chiffres que nous leur fournissons, qui ne sont pas toujours très cohérents. J'ai en effet beaucoup souffert dans le passé de l'utilisation, sans discernement, des revenus départementaux.

Virginie MADELIN

Je réfute l'idée selon laquelle nous aurions fait preuve, par le passé, d'un manque d'intelligence dans l'exploitation des données. Si l'exercice 2009-2013 doit être l'occasion pour nous de recueillir les besoins de l'ensemble des utilisateurs, force est de constater que, tout en nous reprochant la lourdeur des questionnaires, chaque groupe d'utilisateurs souhaiterait que son domaine fasse l'objet d'un niveau de détail accru.

En tout état de cause, l'utilisation des fichiers administratifs nous permettra d'enrichir nos données et de les mettre à disposition sur le site AGREST du ministère de l'agriculture, dans la rubrique « données en ligne », qui est de plus en plus fournie.

Par ailleurs, nous avons déjà initié un certain nombre de démarches dans le sens d'une plus grande concertation avec les utilisateurs, notamment grâce à un séminaire organisé le 11 septembre 2007. *(depuis la réunion de la formation du CNIS, la date du séminaire a été déplacée au 13 septembre)* Cette démarche, pilotée par Céline Rouquette, sera prolongée tout au long de l'année 2008.

Guy PAILLOTIN

Selon moi, les propos de Lucien Bourgeois ne visaient pas à reprocher au Scees d'avoir fait preuve, dans le passé, d'un manque d'intelligence.

En revanche, dans le cadre de l'évolution significative de l'agriculture ainsi que de la réorganisation du Scees, il proposait que, tous ensemble, nous réfléchissions à une façon intelligente de traiter les données administratives afin d'éviter de procéder, comme le font les observatoires de l'environnement, à une collecte exhaustive d'informations inutilisables. Dans ce sens, l'intelligence consiste à définir précisément ce que l'on veut obtenir afin d'économiser les moyens. En d'autres termes, un équilibre entre l'exhaustivité et la prévision est nécessaire, grâce à un travail concerté

entre les différents acteurs. Dans un monde en évolution, répondre à cette dynamique représente un véritable défi pour la statistique.

Lucien BOURGEOIS

J'ajouterais qu'effectuer des choix et établir des priorités constitue l'un des objectifs de la formation agricole, qui réunit les producteurs et les utilisateurs de statistiques.

Guy PAILLOTIN

Cette question ne pourra néanmoins être traitée au sein de la présente instance qu'après que vous vous soyez concertés et que vous ayez dégagé un certain consensus.

Virginie MADELIN

Nous nous situons pour l'instant dans une phase d'ouverture qui consiste à rencontrer un certain nombre d'interlocuteurs. Ces derniers nous expliquent leur vision des enjeux pour l'agriculture dans les cinq à dix ans à venir. Ce n'est qu'ensuite que nous déterminerons le programme de travail à construire. Ce travail d'ouverture atteindra son apogée lors du séminaire du 13 septembre auquel vous serez naturellement conviés.

IV. Validation du plan de sélection du RICA (Réseau d'information comptable agricole)

Emmanuel CHANTRY, responsable du bureau français du RICA au Scees

Le RICA est une opération communautaire. En vertu du règlement de base de 1965, le plan de sélection doit être présenté chaque année devant une instance officielle représentative des diverses parties prenantes de l'agriculture. Nous devons ensuite notifier à Bruxelles l'accomplissement de cette obligation.

Réalisée sur un échantillon d'environ 7 300 exploitations agricoles, cette opération statistique est relativement particulière dans la mesure où nous n'envoyons pas d'enquêteurs auprès des agriculteurs. Nous travaillons en effet avec les offices de comptabilité des exploitants, qui remplissent un formulaire électronique.

L'échantillon est fondé sur une stratification effectuée par orientation technico-économique, par taille des exploitations et par région. Cette comptabilité a trois origines. En 1965, les exploitations étant au forfait, nous proposons aux agriculteurs de tenir leur comptabilité. Ce dispositif a été remplacé pour des raisons d'efficacité financière par d'autres sources, dont les comptabilités au réel, que nous retraitions, ou par une autre source vouée à disparaître : les exploitations aidées par des subventions d'investissement.

Notre échantillon de 7 300 exploitations agricoles est relativement stable puisque pour 2007 nous proposons le même nombre d'exploitants. Depuis quelques années néanmoins, nous connaissons des inflexions assez importantes. A ce titre, une étude a été menée par Christian Cuvier, administrateur de l'Insee, nommé pour trois ans au bureau du RICA pour examiner ces questions. Il a effectué un certain nombre de propositions visant à optimiser l'échantillon.

Nous avons commencé à mettre en œuvre ce dispositif en 2004. Des étapes ont été franchies chaque année depuis. En 2006, nous avons fusionné des classes de taille d'échantillon ainsi que des orientations technico-économiques.

L'enquête structure de 2005 implique par ailleurs de prendre en compte quelques mises à jour.

Sur 2007, nous proposons de poursuivre dans le même esprit.

Dans les prochaines années, les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- la disparition des comptabilités aidées au titre des aides aux structures ;

- la discussion avec la Commission européenne, qui ne tolère plus les comptabilités dont la date de clôture est antérieure au 31 décembre de chaque année ;
- l'introduction de la nouvelle typologie des exploitations agricoles pour le recensement communautaire de 2010.

Simplifiée, cette typologie connaîtra également une modification au niveau de l'indicateur, passant de la marge brute à la production brute. Nous tâcherons enfin de gérer la différence entre la nouvelle et l'ancienne typologie, soit un travail relativement conséquent de rétropolation de séries.

Lucien BOURGEOIS

Je réaffirme tout l'intérêt que nous portons au RICA, mais nous avons été confrontés à quelques difficultés pour répondre aux questions relatives à la présence ou non de salariés dans les entreprises, à leur constitution ou non en groupe, à la vente directe, etc. de même qu'à celles ayant trait au tourisme en milieu rural. Ces points devraient sans doute faire l'objet d'un approfondissement au sein du RICA, au détriment d'un certain nombre d'éléments mieux connus.

Emmanuel CHANTRY

Il est aisé d'imaginer l'intérêt de ces questions. Nous pourrions sans doute y répondre en partie. Ainsi, des travaux ont-ils déjà été effectués sur l'exploitation en société, le RICA étant une base de données relativement riche.

En ce qui concerne le tourisme ainsi que toutes les activités extérieures en lien avec la ruralité, la question est beaucoup plus difficile à traiter en raison de l'échantillon lui-même qui n'est pas nécessairement adapté. Basée sur les exploitations agricoles, cette enquête nécessiterait sans doute une stratification supplémentaire pour aborder les autres activités de ces exploitations.

Enfin, nous essaierons de prendre en compte la vente directe à partir de cette année comptable.

Guillemette BUISSON, Direction des études économiques et de l'évolution environnementale, ministère de l'écologie

Afin d'évaluer les effets des nouvelles mesures agro-environnementales nous aurions souhaité qu'au sein du RICA, la donnée MAE soit décomposée.

Emmanuel CHANTRY

Nous ne pourrions procéder à cette décomposition qu'à partir du moment où une véritable prime unique sera mise en place, la nomenclature des subventions étant pour l'instant beaucoup trop complexe.

Guy PAILLOTIN

Nous aurons l'occasion de revenir sur les questions d'environnement, à travers le thème choisi aujourd'hui.

Lorsque que j'étais directeur scientifique de l'INRA, le directeur scientifique de l'économie, m'entretenait pratiquement tous les jours du RICA, considérant que ni l'Insee ni les autres instituts n'avaient compris son intérêt stratégique pour les études économiques. Je cite cet exemple dans la mesure où, celui-ci n'étant pas particulièrement récent, il conviendrait de nous demander si l'échantillonnage demeure pertinent.

Jean-Pierre BUTAULT

Nous devrions déjà nous réjouir d'avoir maintenu, en dépit des coupes budgétaires, un échantillon relativement satisfaisant de 7 300 exploitations.

A l'unanimité, la Formation « Agriculture » valide le plan de sélection relatif au RICA.

V. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- **Recensements de la salmoniculture et de la pisciculture marine**

Laurence PUJO, Scees

Je vais présenter en même temps ces deux recensements complémentaires prévus pour l'année 2008.

La pisciculture constitue un sujet à la marge des activités traditionnelles du Scees, puisqu'elle se situe entre le champ des statistiques traitées par la DPMA et les activités d'élevage classiques que nous avons l'habitude d'examiner.

En France, la pisciculture existe depuis les années 30, époque à laquelle elle a été importée du Danemark à titre expérimental. Elle ne s'est développée comme une activité économique à part entière que dans les années 60-70. Au niveau statistique, nous nous y sommes intéressés à partir de la fin des années 80. En 1991, un premier recensement de la salmoniculture, portant sur l'activité de l'année 1990, a été réalisé. Un 2ème recensement, a été mené en 1998, sur l'activité de l'année 1997. Il a porté non seulement sur la salmoniculture mais également sur la pisciculture marine.

Aujourd'hui, la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du ministère de l'Agriculture a demandé au Scees de réactualiser ces données en réalisant, en 2008, une enquête sur l'année 2007.

Trois objectifs sont visés. Le premier consiste à remettre à jour la liste des unités productrices de poissons en France, l'enquête réalisée chaque année par la DPMA auprès des entreprises s'effectuant sur la base du recensement de 1998.

Le second objectif vise à confirmer et à actualiser les résultats tirés de ces enquêtes annuelles en ce qui concerne la production piscicole française.

Le troisième consiste à renouveler l'ensemble des données collectées il y a dix ans sur la structure des exploitations et leur mode de fonctionnement, ces informations n'étant pas recueillies de façon annuelle.

Un comité d'utilisateurs regroupant non seulement le Scees et la DPMA mais également les professionnels du secteur : la fédération française d'aquaculture (FFA), le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA), l'Institut technique de l'aviticulture (ITAVI) et des organismes de recherche (l'INRA, l'IFREMER) a été mis en place. Ce comité s'est déjà réuni pour élaborer quatre questionnaires, deux concernant la salmoniculture et deux concernant la pisciculture marine. Pour chacun des deux secteurs, un questionnaire porte sur l'entreprise tandis que l'autre, un peu plus détaillé, s'adresse à chaque site d'élevage.

S'agissant de la structure des exploitations, les questions ont trait aux modes d'élevage, à la structure de fonctionnement de l'entreprise, etc.

Par ailleurs, trois axes concernent la durabilité de ces exploitations, qui n'est pas certaine étant donné le resserrement de cette activité.

Le premier axe porte sur l'emploi et la direction de ces entreprises, dont la plupart ont été créées dans les années 60-70 par de jeunes pisciculteurs, qui sont désormais tous à l'âge d'envisager leur retraite et leur succession.

Deux volets techniques sont liés à la durabilité de l'activité piscicole en France. Le premier traite de la gestion des effluents d'élevage, activité qui, dès lors qu'elle n'est pas contrôlée, peut s'avérer fortement polluante pour les cours d'eau. Les normes sur les rejets étant de plus en plus strictes, la question du renouvellement des autorisations d'exploitations au titre des installations classées se pose. Un grand nombre d'exploitations piscicoles arrivent en effet au terme des 30 années de leur

autorisation et sont en phase de renouvellement. Certaines n'obtiennent pas cette nouvelle autorisation, faute de respecter les normes en vigueur.

Le second volet est lié aux données climatiques. Les poissons ne supportant pas la chaleur, nous avons essayé d'enregistrer les difficultés éprouvées par les pisciculteurs en raison des vagues de chaleur survenues depuis l'été 2003.

La salmoniculture concerne 650 entreprises tandis qu'une cinquantaine se consacrent à la pisciculture marine. L'enquête sur la salmoniculture aura lieu au printemps prochain tandis que, pour des raisons techniques, celle sur la pisciculture marine sera menée à l'automne.

Guy PAILLOTIN

Vous intéressez-vous uniquement à ces deux aspects de la pisciculture ?

Laurence PUJO

Tout à fait. La pisciculture d'étang n'est pas concernée par nos travaux.

Claudine GASNIER

L'avis d'opportunité présente une légère erreur, l'enquête sur l'aquaculture réalisée par le bureau central des statistiques la DPMA n'étant pas effectuée par sondage. Il s'agit en effet d'une enquête exhaustive.

Par ailleurs, cette enquête ne porte pas seulement sur les volumes de production mais également sur l'emploi, élément qui nous est régulièrement demandé par Eurostat.

Enfin, veuillez noter que nous n'enquêtons que près de 350 entreprises de salmoniculture. Depuis 1998, il semble donc que le nombre d'entreprises ait fortement diminué contrairement aux exploitations de pisciculture marine, de l'ordre de 45 à 46.

Laurence PUJO

A l'occasion du recensement, nous pourrions également vérifier si l'enquête annuelle n'a pas fait l'objet de certaines dérives dans la mesure où la diminution que vous m'annoncez me semble extrêmement importante.

Claudine GASNIER

Cette diminution nous a été confirmée par les professionnels.

La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable pour les recensements de la salmoniculture et de la pisciculture.

- **Enquête sur les cheptels et les installations d'élevage**

Laurence PUJO

Cette enquête, portant sur les installations d'élevage des ovins, bovins, caprins et porcins s'inscrit quant à elle dans le champ traditionnel de l'activité du Scees.

Tous les ans, le Scees conduit des enquêtes « cheptels » sur les effectifs d'animaux, auxquelles sont ajoutées, de façon périodique, un certain nombre de questions sur les bâtiments d'élevage, le stockage des aliments et la gestion des effluents.

La dernière enquête de ce type date de 2001. Elle a notamment servi à évaluer le premier programme de maîtrise des pollutions d'origine animales (PMPOA) qui, à l'époque venait de se terminer. En 2008, il est prévu de renouveler cette enquête, ce qui permettra de prendre en compte d'une part, le

nouveau programme PMPOA qui, bien que non encore achevé, sera déjà suffisamment avancé, et d'autre part, la première phase du plan bâtiment, élaboré par le ministère de l'Agriculture en 2002.

Le comité d'utilisateur sera mis en place au mois de mai. En dehors de quelques mises à jour, nous inscrivons le questionnement dans la continuité du précédent de manière à pouvoir établir des comparaisons. Les principaux thèmes abordés porteront sur le mode de conduite des animaux à l'intérieur du bâtiment ainsi que les aspects relatifs au stockage des effluents et à l'utilisation des déjections animales.

L'enquête devrait concerner près de 30 000 exploitations. Elle aura lieu au mois de novembre 2008. Une extension dans le domaine de la volaille est envisagée pour 2009, le programme de mise aux normes portant également sur les bâtiments de volaille et la dernière enquête dans ce domaine remontant à 2004.

Guy PAILLOTIN

Dans la mesure où il n'est pas possible d'enquêter sur tous les aspects à la fois, il conviendrait peut-être de signaler, dans son titre, la dimension environnementale de l'enquête. En effet, celle-ci aurait pu également porter sur l'aval de ces installations, sur la santé, sur le bien-être animal, etc.

Laurence PUJO

Nous abordons également ces thèmes dans l'enquête dans la mesure où une série de questions concerne le logement des animaux et l'équipement des salles de traite.

Lucien BOURGEOIS

Quelle est la relation entre cette enquête et la BDNI ? En effet, les fichiers ne sont-ils pas pré-remplis par le biais de la BDNI ?

Laurence PUJO

Il ne nous est pas possible de disposer simultanément de toutes les informations en raison du décalage entre le moment où les éleveurs déclarent leurs effectifs à la BDNI et celui où nous pouvons extraire ces informations de la base de données. Ainsi, ce n'est qu'à partir du mois de janvier que nous pouvons disposer des données relatives au 1^{er} novembre. Il est donc impossible de pré-remplir le questionnaire.

Dans le cadre du fonctionnement normal de notre enquête, c'est-à-dire lorsque nous nous intéressons uniquement au cheptel, nous utilisons déjà la BDNI comme source principale de données. Celle-ci nous a ainsi permis de diminuer drastiquement notre échantillon bovin.

En 2008, dans la mesure où l'essentiel du questionnement portera sur la structure des bâtiments, nous ne nous servirons pas des données de la BDNI.

Bernard DECHAMBRE, chef du bureau de l'évaluation au ministère de l'Agriculture, DGPEI

Je confirme l'intérêt de ce type d'enquête, notamment dans le cadre des évaluations que nous aurons à mener pour le compte de la Commission européenne. Les objectifs du plan portant sur l'amélioration des conditions d'élevage, nous avons en effet besoin de disposer de données relativement précises sur les installations.

J'apporterai néanmoins deux légères corrections à la fiche qui nous a été présentée. Si les premières réflexions ont effectivement été lancées en 2002, le plan n'a quant à lui démarré qu'à partir de 2005. Par ailleurs, il ne sera pas achevé en 2008 puisqu'il a été prorogé sur la totalité de la période du plan de développement rural national 2007-2013.

Laurence PUJO

Au moment où la fiche a été rédigée, nous ignorions encore si le plan allait être prolongé jusqu'en 2013.

La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable pour l'enquête sur les cheptels et les installations d'élevage

V - Examen de demandes d'accès à des données au titre de l'article 7 bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée

Marie-Pierre DURU, Scees

Je vous présenterai trois demandes d'accès des données au titre de la loi de 1951. L'une concerne les données du ministère de l'Agriculture et les deux autres les données détenues par l'Agence unique de paiement et l'Office national interprofessionnel des grandes cultures.

La première demande d'accès porte sur des informations extraites de **la base de données nationale des usagers du ministère de l'Agriculture**, en cours d'élaboration et qui contient, entre autres, des informations sur l'identification des demandeurs : nom, prénom, adresse, et surtout identifiants SIRET et PACAGE.

Les objectifs généraux de traitement de ces données consistent à améliorer les appariements entre les fichiers administratifs et nos fichiers d'enquêtes, puisque, si nous travaillons sur un identifiant qui nous est propre, nous disposons dans nos fichiers de l'identifiant SIRET des exploitations agricoles. Ces rapprochements nous permettront d'alléger la charge de réponse des agriculteurs.

Pour ce faire, il convient d'établir une table de correspondance entre les identifiants PACAGE et les identifiants de nos enquêtes statistiques pour les travaux ultérieurs.

En ce qui concerne les données issues de l'Agence Unique de Paiement et de l'ONIGC, nous nous intéressons principalement **aux droits à paiement unique**, notamment les données relatives aux nombres de droit ainsi qu'aux montants par type de droit.

Les traitements prévus ont pour objectif d'une part, d'améliorer les estimations des surfaces, notamment concernant la partie relative à la jachère et d'autre part, de fournir des informations sur les aides découplées. Récupérer ces données directement dans les fichiers d'aide nous évitera de poser les mêmes questions aux exploitants agricoles, comme nous avons tendance à le faire jusqu'à présent.

Par ailleurs, ces traitements nous permettront de procéder à des appariements de données individuelles avec le fichier de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles. Nous testerons également la possibilité de pré-remplir nos questionnaires, à partir de ces données, notamment en vue du recensement 2010. Enfin, nous aiderons nos collègues du RICA à contrôler les données qu'ils recueillent dans leurs enquêtes.

La dernière demande concerne **les surfaces sous contrat de jachères industrielles et de cultures énergétiques**. Nous récupérerons les données relatives à la nature du contrat, à la culture concernée ainsi qu'à la surface correspondante. Il s'agit d'approfondir la connaissance statistique de certaines cultures dans le cadre de l'utilisation non alimentaire des cultures et du développement des agro-carburants. De plus, nous améliorerons nos estimations de surface en culture non alimentaire. Enfin, ce travail nous permettra des appariements avec les données de l'enquête de structure afin de mieux connaître les exploitations se dirigeant vers ce type de cultures, sans avoir à leur poser à nouveau la question.

Lucien BOURGEOIS

Toutes les exploitations sont-elles identifiées en SIRET ?

Marie-Pierre DURU

Non. En outre, tous les SIRET ne sont pas correctement remplis. Dans les fichiers que gèrent l'AUP et l'ONIGC, les tests que nous avons réalisés sur le département du Loiret, il y a quelques années, laissaient à penser que 90 % des SIRET étaient remplis et corrects.

Nos enquêtes font néanmoins apparaître un taux plus faible dans la mesure où elles portent sur un échantillon plus large que les demandeurs d'aides. A la lumière des premiers tests que nous avons effectués, il semble que nous puissions apparier 80 % des exploitations de l'enquête de structure avec celles du fichier des aides de l'ONIGC.

Lucien BOURGEOIS

S'agit-il de 300 000 ou de 500 000 exploitations ?

Marie-Pierre DURU

Les exploitations de l'enquête de structure sont au nombre approximatif de 595 000 en 2005.

Lucien BOURGEOIS

Le taux de 90 % d'identifiants SIRET se rapporte donc à ce chiffre.

Marie-Pierre DURU

Non. Ce taux se rapporte uniquement aux fichiers d'aide, c'est-à-dire près de 440 000 exploitations.

Véronique MOYNE

Lorsque les fichiers de la MSA ont été comparés aux statistiques de l'emploi, salarié et non salarié, la qualité de renseignement des SIRET était pratiquement au même niveau que celle des URSAFF, d'autant plus qu'il convient de soustraire à ce taux toute une catégorie d'employeurs ne disposant pas, à juste titre, de SIRET. Le monde agricole n'est pas exactement celui de l'agriculture.

Jean-Marc BÉGUIN, Insee, DSE

Quels sont ces employeurs concernés ?

Véronique MOYNE

Il s'agit des employeurs de personnels domestiques, en l'occurrence de jardiniers.

Bernard DECHAMBRE

Qu'en est-il des données du CNASEA, qui n'ont pas été évoquées ?

Marie-Pierre DURU

Dans ce domaine, nous n'en sommes qu'à nos premières réflexions.

VI. Point d'information sur les règlements européens en cours d'élaboration

Christian GAY

J'évoquerai quatre textes dont deux sont en cours de discussion au Conseil. Le premier, qui a été largement évoqué par Virginie Madelin et Claudine Gasnier, porte sur l'**aquaculture**. Dans la mesure où ce règlement vient d'être examiné en groupe de travail au Conseil des Ministres, son adoption devrait être relativement rapide.

Plus délicat, le second est un texte statistique sur l'**utilisation et les ventes de pesticides**. Il s'inscrit dans le cadre de trois autres textes, mis sur la table du Conseil depuis décembre et relatifs à la stratégie thématique européenne sur l'environnement :

- une directive cadre fixant les opérations concernant les pesticides ;
- un règlement fixant les conditions de mise en marché des produits ;
- un texte prévoyant la mise en place de statistiques sur les produits phytopharmaceutiques.

Ce dernier devrait aboutir à la transmission à Eurostat de deux types d'informations portant d'une part, chaque année, sur la vente de ces produits et d'autre part, tous les cinq ans, sur les utilisations par catégorie de surface.

Evoqué pour la première fois au sein d'un groupe de travail du Conseil, ce texte n'a pas encore recueilli le consensus des États membres. Certains d'entre eux estiment en effet que, plutôt qu'un texte statistique, les informations à fournir à Eurostat pourraient faire l'objet de mesures d'application issues des deux textes généraux mentionnés précédemment. D'autres, dont la France, préféreraient disposer de ce texte statistique particulier, qui s'appuierait largement sur les informations réglementaires qui seront mises en place auprès des distributeurs et des agriculteurs, notamment concernant la tenue de registres sur l'utilisation des pesticides, afin d'utiliser les informations déjà existantes au plan de la réglementation.

Ce texte est en discussion. Un groupe de travail du Conseil l'étudiera à nouveau en fin de semaine. Il est néanmoins peu vraisemblable qu'il aboutisse avant la fin de l'année.

Deux autres textes seront prochainement discutés. Le premier porte sur la **connaissance des cheptels** ainsi que les prévisions de production de viande. Ce texte correspond à une tentative de la part de la Commission de procéder à une simplification. Il consiste à fusionner trois textes existants portant respectivement sur les bovins, les porcins et les ovins-caprins. Néanmoins, il s'agit selon moi d'une simplification « en trompe-l'œil » dans la mesure où non seulement elle n'a pas réussi à simplifier la charge de travail incombant aux États membres mais elle a abouti à l'alourdir en ajoutant un volet consacré à la volaille. Ce texte devrait être acté d'ici à la fin de l'année et se substituer, en 2008, aux trois textes existants.

Enfin, est prévue la mise en place d'un texte pour **structurer la connaissance des exploitations agricoles sur l'ensemble de la prochaine décennie**, à travers trois actions : d'une part, l'opération de recensement prévue pour 2010 ; d'autre part, une enquête structurelle importante, par sondage, en 2013, qui permettra notamment de répondre à la question posée précédemment par le Président Paillotin sur la mesure des évolutions de l'agriculture ; enfin, une enquête de même nature sera menée en 2016.

Entre-temps, un nouveau texte de règlement imposera aux États membres une opération particulière de connaissance des systèmes de production relativement simplifiée. Celle-ci permettra notamment de procéder, au plan européen, à des comparaisons. Un aspect fondamental est en effet ressorti de nos discussions antérieures. S'il est essentiel de disposer d'un grand nombre d'informations sur la France, nous sommes également contraints de nous limiter et de déterminer les mêmes concepts que nos partenaires et nos concurrents. Au Scees, nous essayons justement de privilégier cette cohérence vis-à-vis du reste de l'Europe, c'est-à-dire des opérations très structurées qui, si elles ne sont pas aussi détaillées que nous le souhaiterions parfois, nous laissent des marges de manœuvre pour traiter des questions intéressantes plus particulièrement la France.

Ce texte sur le recensement et les enquêtes structurelles 2013-2016 connaît néanmoins quelques difficultés pour arriver sur la table du Conseil dans la mesure où les différents services européens ont du mal à se mettre d'accord entre eux.

Guy PAILLOTIN

Vos propos ajoutent une nouvelle dimension à nos discussions antérieures. Nous devons en effet produire des statistiques comparables avec celles des autres pays européens.

Jean-Marc BÉGUIN

Concernant la fusion des trois textes relatifs à la connaissance des cheptels, je rappelle qu'en général Eurostat ne vise pas tant à alléger la charge statistique des États membres que celle des répondants. Qu'en est-il dans ce cas ?

Christian GAY

Si j'ai parlé de simplification « en trompe-l'œil » c'est parce que, malgré cette fusion de trois textes en un, les obligations sont demeurées les mêmes tant pour les États membres que pour les répondants.

Au niveau des obligations sur les bovins néanmoins, nous avons supprimé une partie de la charge pesant sur les répondants en utilisant les sources de la BDNI, pour l'enquête dite « lourde » de novembre. Nous projetons d'employer ce même procédé pour l'enquête de mai. Une base de données individuelle sur les porcins est également en prévision. En d'autres termes, nous essayons de profiter du développement des bases de données visant à mettre en place une certaine traçabilité pour les substituer aux enquêtes classiques auprès des agriculteurs.

VI. Les indicateurs de durabilité des exploitations agricoles

- **Finalité de l'étude**

Laurent PIET, responsable du bureau de l'analyse économique et de la prospective à la DGPEI au ministère de l'Agriculture

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme des études du ministère de l'Agriculture en 2004, avec le MAP comme maître d'ouvrage. Un comité de pilotage regroupant les autres services du MAP (SCEES, DGER et DGFAR), l'INRA, le Cemagref, le ministère de l'Écologie et du Développement durable et le ministère des Finances a été mis en place.

Mené par un consortium de chercheurs et d'experts de l'INRA, d'Arvalis, de France Nature Environnement et de l'École nationale supérieure d'agronomie de Rennes, ce travail avait pour objectif de caractériser, à travers ses différentes dimensions, la durabilité des exploitations agricoles françaises afin d'apprécier la diversité des situations, par systèmes de production agricole et par région.

Nous souhaitons mettre en place un outil « macro économique à valeur statistique » dans un but d'aide à la décision. Dans ce sens, la généralisation, à l'échelle nationale, de la méthode IDEA (Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles) est rapidement apparue comme la solution la plus pertinente.

Philippe VIAUX, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL

- **La méthode IDEA**

Pour ceux qui ne le savent pas ARVALIS Institut du végétal a succédé à ITCF, comme institut de recherche appliqué travaillant sur les grandes cultures, les fourrages, etc..

La méthode IDEA a été conçue à l'issue d'un travail demandé par la DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) et du groupe chargé de la durabilité, basé à Rambouillet. Nous en sommes actuellement à la troisième version, sans compter la « version test » expérimentée en 1998-1999.

Cette méthode est constituée de 41 indicateurs répartis en trois échelles, qui constituent les bases de la durabilité : agro-écologique (19 indicateurs), socio-territoriale (16 indicateurs) et économique (6 indicateurs). Il s'agit d'une méthode de scores, avec un système additif, chaque échelle étant notée sur 100. Nous avons également regroupé les indicateurs en dix composantes afin d'en faciliter la visualisation.

C'est une méthode individuelle, chaque agriculteur faisant l'objet d'un entretien direct et approfondi. Elle présente d'ailleurs l'avantage d'être suffisamment simple pour être appliquée par l'agriculteur lui-même. 90 % des indicateurs peuvent en effet être renseignés directement par un agriculteur sans qu'aucun calcul complexe ne soit nécessaire. Cette simplicité constituait d'ailleurs l'un des principaux objectifs assignés à ce travail que nous souhaitions avant tout pédagogique. Des analyses de groupe sont également possibles afin de définir la moyenne du groupe et de déterminer les marges de progrès dans un milieu donné.

- **D'IDEA à IDERICA**

Contrairement à IDEA qui utilise les données collectées chez les agriculteurs par des enquêtes directes, IDERICA généralise l'approche à l'échelle nationale. Elle s'appuie sur les informations contenues dans le RICA et le RA.

Dans la mesure où ils connaissaient la méthode IDEA, un certain nombre de nos collègues du ministère de l'Agriculture se sont en effet demandé comment ils pourraient l'appliquer avec des données de type RICA. A l'échelle nationale le RICA et le RA ont été mobilisés. L'intérêt est d'obtenir la dispersion des notes par régions, OTEX, etc.. d'aller au-delà des catégories « classiques » et de caractériser la durabilité des systèmes par type de note.

L'opération de passage d'IDEA à IDERICA n'était pas évidente. Une phase de mise au point, notamment pour adapter les indicateurs, s'est avérée nécessaire.

Il existe plusieurs types d'adaptations, nous avons choisi de vous présenter l'exemple de la fertilisation. La méthode IDEA utilisait comme indicateur le bilan apparent global de l'azote. Il s'agit d'une boîte noire « entrée-sortie » à partir de laquelle nous calculons toutes les entrées d'engrais ou d'aliments sur l'exploitation ainsi que les exportations, sous forme de lait ou de blé, dont la teneur en azote est connue. A partir de là nous attribuons une note.

Dans le cadre du RICA, dans la mesure où nous ne disposons pas d'indicateurs physiques azotés, nous avons été contraints de procéder à de nouveaux calculs à partir de la charge en engrais, à l'aide d'un certain nombre de coefficients moyens. Nous avons également tenu compte des apports d'azote sous forme d'aliments concentrés. A partir de ces données, nous avons reconstitué une échelle.

Pour procéder à la validation nous avons comparé les deux méthodes, IDEA et IDERICA, sur un échantillon de 47 exploitations. Cette phase de validation, nous a permis de sélectionner un certain nombre d'indicateurs et d'en éliminer d'autres.

Concrètement, sur les 41 indicateurs IDEA initiaux, 26 ont pu être calculés et 21 ont finalement été validés. Néanmoins, des marges de progrès demeurent. En matière de mesures agro-environnementales par exemple, nous avons manqué d'indicateurs relatifs aux bandes enherbées ou aux zones non cultivées, aucune information de ce type n'étant présente dans le RICA alors qu'il s'agit d'un indicateur fondamental d'IDEA.

Laurent PIET

A partir de cette présentation extrêmement rapide de notre étude, nous pouvons d'ores et déjà identifier quelques difficultés. Par nature et en raison des données utilisées, le champ de cette étude s'est limité aux exploitations professionnelles alors qu'étant donné la question posée, il aurait été intéressant d'étudier l'ensemble des exploitations, c'est à dire y compris les « non-professionnels ».

Par ailleurs, dans la mesure où, pour le calcul de certains indicateurs, nous avons dû utiliser des variables issues du recensement agricole, nos analyses ont été limitées à l'année 2000.

En ce qui concerne les données de base, comme vous avez pu le constater, non seulement nous n'avons pas pu reconstituer tous les indicateurs mais en outre ceux que nous avons pu reconstituer n'ont pas tous été validés. De plus certaines variables sont absentes des 2 sources.

Par ailleurs, il me semble intéressant de vous soumettre un certain nombre de questions :

- Est-il indispensable de conserver l'échelle individuelle pour ce type de travail ?
- Quelle doit être la fréquence de mise à jour ?
- Les « références moyennes » en termes de durabilité des exploitations obtenues à partir de ce travail sont-elles valides, l'objectif n'étant pas d'évaluer chaque exploitation de l'échantillon du RICA mais de disposer une vision statistique utile à la décision politique ?
- En d'autres termes, ne risquons-nous pas de devenir normatif, dès lors que nous établissons des seuils et des critères sur la base d'une telle méthode ?

Nous pouvons également nous interroger sur les perspectives pour la statistique agricole :

- Comment intégrer les préoccupations du développement durable dans nos enquêtes et statistiques agricoles ? Faut-il ajouter des variables dans les questionnaires existants ? Convient-il de mener une enquête particulière, avec un échantillon *ad hoc* ?
- Plus généralement, comment répondre à des questions aussi complexes que celles de la mesure du développement durable ? Devons-nous essayer de faire converger nos questions et de les fusionner dans une seule « super-enquête » ou au contraire nous diriger vers un appariement de différentes enquêtes avec des données administratives ?

Pour conclure, je signale qu'il existe un site internet consacré à la méthode IDEA : <http://www.idea.portea.fr> . Concernant la méthode IDERICA, vous pouvez consulter l'étude complète en ligne sur le site du ministère ainsi que l'article de synthèse paru dans la revue du MAP [Notes et études économiques](#).

Jacques LOYAT, DGER

La DGER se réjouit de pouvoir utiliser une méthode conçue en 1995, à une époque où personne n'y croyait, et qui n'a été employée jusqu'à présent qu'à des fins pédagogiques dans l'enseignement agricole.

Cette méthode présente l'intérêt pédagogique de donner à l'exploitant un certain nombre d'indicateurs lui permettant de faire le point sur ses propres pratiques.

Étant donné cette dimension pédagogique, se pose la question de la validité du passage de la dimension « micro » à la dimension « macro ». Ayant participé au comité de pilotage, j'ai en effet déjà souligné le risque normatif. Afin d'éviter cet écueil, il conviendrait d'entourer cette transformation d'un certain nombre de précautions d'usage, notamment dans l'analyse des résultats.

Par ailleurs, étant donné le caractère évolutif de cette démarche, en témoigne la mise en place d'une troisième génération, il convient de prendre en compte le fait que la notion d'indicateurs se discute et se construit dans le temps.

Enfin, je me demande, si la question de la durabilité, outre la méthode globale de scoring, ne devrait pas également être posée en termes de facteurs limitants, ce qui renvoie aux réflexions que nous menons actuellement dans le cadre des Observatoires des pratiques agricoles.

Lucien BOURGEOIS

Ce travail me semble d'autant plus remarquable qu'il va dans le sens de l'intelligence économique que j'appelais précédemment de mes vœux. Il a permis de démontrer qu'il était possible d'utiliser un ensemble d'indicateurs afin d'obtenir un certain nombre de résultats.

Nous pourrions procéder de la même manière par exemple, au niveau départemental, sur l'indicateur de transmission des exploitations pour déterminer l'avenir de l'agriculture dans un département donné.

Hervé GUYOMARD, INRA

Tout en soulignant l'importance de ce type de travaux, ma première remarque portera davantage sur IDEA que sur IDERICA, notamment sur l'interprétation des indicateurs tels qu'ils sont définis. Ainsi, Lucien Bourgeois vient d'évoquer l'indicateur de transmission des exploitations. Or il me semble difficile d'associer durabilité et transmission, d'où la nécessité de mener des travaux permettant de disposer d'une assise théorique plus forte pour le développement des indicateurs.

En effet, un certain nombre d'indicateurs unitaires sont regroupés en composantes, elles-mêmes regroupées en échelle. Nous partons donc de l'hypothèse implicite que des substitutions sont possibles sur une échelle donnée, ce qui implique un concept de durabilité plutôt faible. Par ailleurs, dès lors qu'entre échelles aucune substitution n'est possible, nous nous situons dans un concept de durabilité forte.

Par conséquent, nous gagnerions à disposer, en amont, d'un cadre théorique plus solide, de manière à ce que nous ayons tous la même interprétation des résultats fournis.

Concernant le passage de la méthode IDEA à IDERICA, le fait de ne pas avoir forcément à enquêter les exploitations pour disposer des indicateurs me semble être une excellente idée. Néanmoins, je souhaiterais savoir selon quels critères les indicateurs sont validés.

Par ailleurs, je vous suggérerais de travailler la construction de ces indicateurs IDERICA à partir de méthodes statistiques plus sophistiquées. Vous pourriez par exemple essayer, à partir de données d'enquêtes, de reconstruire des indicateurs sur la base d'analyses de système de données, de régression, etc. et de comparer cette construction soit à des enquêtes que vous connaissez soit à des enquêtes spécifiques, ce qui permettrait de lever un certain nombre de problèmes. Cela permettrait de dépasser le fait qu'un certain nombre d'indicateurs ne sont pas validés dans la méthode IDERICA.

Enfin, je souhaiterais insister sur la question des politiques publiques, en me demandant dans quelle mesure les indicateurs peuvent être mobilisés pour l'assise des mesures de deuxième pilier de la PAC.

Guy PAILLOTIN

L'Académie de l'Agriculture a travaillé pendant deux ans sur cette question, extrêmement complexe, de la durabilité. J'ai moi-même réfléchi sur le thème de l'agriculture raisonnée.

La question de la durabilité est extrêmement complexe. Je me souviens avoir consulté un document européen officiel qui essayait de quantifier l'impact de l'agriculture sur un certain nombre de problèmes environnementaux, comme la qualité de l'eau, la biodiversité, etc. A l'époque, il me semblait en effet possible de mettre en œuvre une agriculture raisonnée répondant à une norme de type ISO 9000. Cependant il n'y avait pas d'indicateurs quantitatifs clairs, permettant par exemple de mettre en évidence les liens entre qualité de l'eau et travail agricole. Il fallait plutôt une norme ISO 14 000 de progrès continu.

Par ailleurs, alors que la durabilité consiste avant tout à penser aux générations futures, cette thématique demeure faiblement mobilisatrice. A cet égard, l'économie de marché présente l'avantage de disposer d'indicateurs vis-à-vis desquels les individus réagissent en temps réel. Ce type d'indicateur étant difficile à obtenir dans le cas de la durabilité, force est de reconnaître, là encore, l'intérêt d'IDEA.

En revanche, je m'interroge sur notre capacité à aboutir, par agrégation, à une analyse pertinente des questions d'environnement. Sans vouloir critiquer votre travail, il ne donne pas une norme de performance individuelle. Ainsi, à défaut de quantification, nous ignorons encore si le fait de planter une pelouse au bord d'une rivière permet de recréer de la biodiversité.

Enfin, il me semble indispensable de comparer notre approche avec celle d'autres pays, notamment les pays les plus avancés sur ces concepts venus du Nord, comme les Hollandais qui disposent d'un important Institut de l'environnement à Wageningen, et de dégager progressivement des indicateurs de développement durable plus fiables.

Jacques LOYAT

Selon moi, le scoring constitue l'une des originalités les plus notables de cette méthode, qui appréhende l'exploitation comme un tout. D'un point de vue scientifique, il me semblerait donc intéressant de travailler sur le sens de cette méthode, qui n'a pas vocation à régler tous les problèmes (environnementaux, économiques, etc.). Cet outil pédagogique me paraît constituer avant tout un guide pour l'agriculteur dans ses pratiques en mettant en évidence ses points forts et ses points faibles. Il me semble qu'il a notamment été utilisé en Suisse.

Par ailleurs, je tenais à souligner l'importance du passage de l'exploitation au territoire. L'approche territoriale est en effet importante en termes de pratiques.

Guy PAILLOTIN

Je m'interroge quant à moi sur le sens qu'aurait l'agrégation de cette méthode de scoring, qui n'est d'ailleurs pas celle qu'utilisent les Suisses dans leur politique agricole. Ces derniers ont en effet défini des règles très strictes d'octroi des aides en fonction du respect d'un certain nombre de normes environnementales. Ils n'ont en revanche pas été capables de répondre à ma question de savoir quel était le caractère scientifique et démocratique de ce dispositif.

Cet exemple montre qu'il est possible, pour un pays, de disposer d'une méthode de score, tout en ayant, parallèlement, une politique agricole fondée sur des directives très strictes.

Philippe VIAUX

Concernant l'aspect pédagogique de notre démarche, j'ai rappelé que nous avons élaboré cette méthode à la demande de la DGER pour les lycées agricoles. Celle-ci s'est ensuite révélée un outil formidable pour les agriculteurs auxquels il a ainsi été donné une définition de la durabilité. Pour les 35 à 40 chercheurs du groupe de travail chargé d'élaborer cette définition, il a été très difficile d'une part d'atteindre un juste équilibre entre un nombre excessif d'indicateurs, notamment en ramenant à six les très nombreux indicateurs économiques initialement imaginés et d'autre part de dégager ceux du domaine social. Il s'agissait avant tout d'élaborer un outil de réflexion.

Par ailleurs, je précise que la méthode évalue avant tout des techniques de productions, et non l'état de l'environnement. Par exemple la durabilité est associée dans IDEA à un certain nombre de traitements de produits phytosanitaires or il est très difficile de mesurer l'impact réel de la diminution du nombre de traitements sur la qualité de l'eau d'un captage.

Par conséquent, si un certain nombre d'enjeux environnementaux sont indéniables, nous avons jugé impossible de tout mesurer, au risque d'aboutir à une véritable « usine à gaz ». En outre, notre cahier des charges préconisait que cette méthode soit utilisable en une demi-journée par les agriculteurs. Ainsi, un certain nombre d'autres méthodes existent mais elles sont parfois restées largement théoriques car beaucoup trop lourdes.

Nous disposons par exemple d'un indicateur sur les pesticides, qui a vocation à être largement utilisée dans le cadre de mesures agro-environnementales. Bien qu'il ne soit pas parfait, cet indicateur a le mérite d'exister.

Nous avons fait le choix d'agrèger ces indicateurs par addition, choix qui n'est pas neutre et qui a donné lieu à un certain nombre de débats entre chercheurs, dans la mesure où il suppose des compensations, des notes éliminatoires, etc. Nous nous sommes notamment demandé si nous ne devions pas utiliser un certain nombre de calculs beaucoup plus complexes tels qu'ils sont réalisés par Philippe Girardin, l'un des membres du groupe, qui a affiné ce travail au travers d'une méthode appelée « Indigo ». Si notre méthode apparaît moins légitime sur le plan scientifique, elle présente un certain nombre d'avantages en termes pédagogiques.

Nous avons également essayé de prendre en compte le fait que plusieurs voies pouvaient mener à la durabilité. Ainsi, dans la méthode IDEA, en additionnant toutes les notes, une par une, il devient possible de dépasser le maximum par composante, qui est de 33. Ainsi il y a plusieurs voies pour être durable.

Par ailleurs, nous n'avions pas pour objectif que cette méthode soit utilisée comme outil d'aide aux politiques publiques. Nous nous en étions même défendus. Néanmoins, dès lors que ce document a été rédigé, nous ne pouvions pas interdire cette utilisation. Notre but était d'expliquer aux agriculteurs les enjeux et les modalités du développement durable. Nous avons ainsi été les premiers à mettre en avant le fait que ce concept ne recouvrait pas seulement des aspects environnementaux mais également économiques et sociaux.

Guy Paillotin s'interrogeait sur la norme ISO à appliquer. Un agriculteur ne peut jamais être certain de garantir la durabilité, cette donnée n'étant pas estimable au niveau de l'exploitation. Ainsi, la qualité de l'eau ne peut-elle être mesurée qu'au niveau d'un bassin d'alimentation dans son ensemble. Nous ne pouvons nous appuyer que sur les pratiques des agriculteurs. Ce qui explique que nous soyons plutôt sur une démarche de type ISO 14 000. Un certain nombre de travaux ont d'ailleurs porté sur des comparaisons entre IDEA et ISO 14 000, notamment chez des groupes d'agriculteurs à Aunis en Poitou-Charentes, en collaboration avec la Chambre régionale d'agriculture.

Enfin, par rapport à ce qu'indiquait Monsieur Paillotin précédemment, les autres pays ne sont pas plus en avance que nous sur ces thématiques. Ainsi, lors d'un colloque sur ce sujet, tenu à Helsinki il y a plus de deux ans, la Commission européenne a invité les chercheurs à se rassembler pour travailler à l'élaboration d'indicateurs dans ce domaine, ceux qu'elle éditait étant décriés par la communauté scientifique.

Si, dans des instituts comme le mien, nous avons tendance à critiquer des indicateurs tels que l'IFT (indice de fréquence de traitement) pour leur manque de précision scientifique, nous sommes par ailleurs confrontés aux demandes de l'administration qui a un besoin urgent d'indicateurs. Selon moi, il est préférable de disposer d'indicateurs qui, même s'ils ne sont pas parfaits, vont dans le bon sens et ont été élaborés par des chercheurs, plutôt que d'attendre qu'ils soient établis par l'administration.

Laurent PIET

Nous jugeons actuellement prématuré d'utiliser IDERICA pour orienter les politiques agricoles ou agro-environnementales. Pour nous, il s'agit avant tout d'un travail pédagogique non seulement vis-à-vis de la communauté scientifique et technique, des agriculteurs mais surtout au sein du ministère.

Si la France avait choisi, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la PAC de 2003 d'appliquer l'article 69 du règlement horizontal, qui autorise un État membre à retenir 10 % du montant des aides directes du premier pilier pour les cibler, notamment, sur des exploitations présentant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, une méthode comme IDERICA aurait pu se révéler utile pour définir certains des critères d'un tel ciblage.

L'élaboration de la méthode IDERICA vise à anticiper ce type de débat, en préparant un certain nombre de solutions pour être en mesure de répondre à ces questions croissantes, même si, encore une fois, cette méthode présente pour l'instant un grand nombre de limites et n'est donc pas encore opérationnelle.

Par ailleurs, la démarche par agrégation ne consiste absolument pas à définir une note de durabilité globale des exploitations agricoles françaises. Nous n'avons pas cherché en effet à procéder à la somme des notes des exploitations individuelles mais essayé de dégager des moyennes par OTEX ou région, ce qui permet de mettre en évidence un certain nombre de marges de progression pour les exploitations agricoles quelle que soit l'OTEX ou quelle que soit la région. Par ce biais, nous souhaitons dépasser l'échelle des analyses de groupe conduites par des experts comme Arvalis à l'échelle de la commune, du canton ou du groupe technique.

Pour répondre à Hervé Guyomard, nous avons fixé comme seuil de validation des indicateurs un écart entre les notes issues des deux méthodes (IDEA et IDERICA) inférieur à 25 % pour moins de 20 % de notre échantillon. Nous avons donc été relativement stricts, même si des travaux menés par Dominique Desbois au Scees ont montré que les 47 exploitations sélectionnées dans l'échantillon de validation n'étaient pas totalement représentatives de l'échantillon du RICA.

Enfin, je retiens la proposition de Monsieur Guyomard de partir des études IDEA existantes pour calibrer les indicateurs IDERICA, soit une démarche plus empirique. Il serait également intéressant de réfléchir à de nouvelles typologies des exploitations basées sur les indicateurs de durabilité pour, là encore, à titre pédagogique et exploratoire, dépasser les catégories habituelles (OTEX, régions...) et montrer que différentes voies mènent à la durabilité.

Christian GAY

Je reviendrai sur les interrogations posées par Laurent Piet dans sa conclusion, lorsqu'il se demandait si les outils statistiques existants étaient de nature à faire évoluer la méthode, en insistant sur le problème des comparaisons au niveau européen.

Ainsi, dans le cas des pesticides, la Commission a-t-elle demandé d'une part, à travers une directive cadre, d'élaborer des indicateurs harmonisés et d'autre part, de mettre en place un programme statistique visant à livrer un certain nombre d'informations. Or le règlement statistique a été produit sans que les indicateurs eux-mêmes n'aient été définis. Étant donné les problèmes auxquels nous risquons d'être confrontés en termes de comparaison, je recommanderai que nous utilisions les outils statistiques européens existants. Deux d'entre eux sont fondamentaux : le recensement et les enquêtes structurelles d'une part et le RICA d'autre part.

Néanmoins, je reconnais qu'au niveau communautaire les discussions ne sont pas non plus claires entre les directions de l'environnement et de l'agriculture.

Guy PAILLOTIN

En conclusion, il me semble que les expériences IDEA et IDERICA présentent l'immense mérite d'avoir tenté d'élaborer des indicateurs. Notre pays souffre en effet de l'impossibilité de quantifier la durabilité. Ainsi, lorsque j'assiste à des conférences sur la biodiversité, suis-je frappé de voir les spécialistes du domaine juger que mes demandes de quantification sont déplacées.

Sur le plan pédagogique, la réaction des individus impliqués dans la démarche est en effet fondamentale. A ce titre, vos tentatives constantes d'amélioration d'IDEA me semblent particulièrement louables, de même que vos essais d'agrégation pour IDERICA.

Nos interrogations portaient davantage sur la possibilité d'aller plus loin, en essayant de dégager de nouveaux indicateurs. Néanmoins, je reconnais le caractère pionnier de votre travail. Il serait sans doute intéressant désormais, en collaboration avec des chercheurs de l'INRA, de nous poser des questions relatives à l'amont de cette démarche. Ainsi, avec Jean Salmon, nous sommes-nous interrogés sur la diversité génétique des troupeaux bovins laitiers en Europe et en France, dont la mesure annuelle par les chercheurs de l'INRA montre l'absence de durabilité.

N'étant pas d'un naturel optimiste, j'ai le sentiment que tôt ou tard, nous nous verrons imposer, par la communauté européenne, un certain nombre de normes à l'élaboration desquelles nous n'aurons pas suffisamment participé.

VII. Projet d'avis de la formation

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du Cnis.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du Cnis **avant le 26 juin 2007** (cnis@insee.fr - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis.

16/05/07

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Agriculture du Cnis le 23 avril 2007
sous réserve d'approbation par l'Assemblée plénière

1. Le Conseil note l'évolution sensible de la méthodologie utilisée pour établir la statistique agricole annuelle, en particulier en ce qui concerne les produits suivis et le niveau géographique de restitution des données. Il sera attentif à ce que cette rénovation qui vise à une amélioration de l'efficacité de la collecte, continue à satisfaire les besoins des utilisateurs.
2. Le Conseil approuve les investissements réalisés pour exploiter les données administratives à des fins statistiques dans le domaine de l'agriculture ; il suivra avec attention l'extension des travaux engagés et souhaite que tous les acteurs accentuent leurs efforts de coopération afin de faire diminuer la charge globale de collecte.
3. Le Conseil encourage les premiers travaux d'amélioration du système d'information sur les pêches maritimes ; il souhaite qu'ils soient rapidement étendus à la chaîne de traitement statistique afin d'améliorer la qualité des données restituées.
4. Constatant l'attention accrue qui est portée aux indicateurs de développement durable, le Conseil souligne l'intérêt et la pertinence de l'étude réalisée pour caractériser la durabilité des exploitations agricoles ; il mesure l'importance des progrès à accomplir pour arriver à des évaluations statistiques de la durabilité.
5. Le Conseil se réjouit du lancement par le SCEES d'une réflexion largement ouverte pour la préparation du programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique publique agricole. Il suivra avec attention les conclusions du séminaire de septembre 2007.

Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2007 du RICA

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information compte agricole (RICA), le Conseil approuve le plan de sélection de l'échantillon 2007, considérant que cette opération est centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

- Avis sur le programme statistique 2007 et sur le programme à moyen terme de la formation agriculture
- Fiches de présentation d'enquêtes pour avis d'opportunité
- Fiches de demande d'accès à des données
- IDERICA, Étude prospective sur la caractérisation et le suivi de la durabilité des exploitations agricoles françaises, décembre 2004.
- Caractérisation et suivi de la durabilité des exploitations agricoles françaises : les indicateurs de la méthode IDERICA, notes et études économiques du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, n°26, décembre 2006.

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquêtes présentées pour avis d'opportunité

- Recensement de la salmoniculture	31
- Recensement de la pisciculture marine	33
- Enquête sur les cheptels et les installations d'élevage	35

Demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

- Demande d'accès à des données au ministère de l'agriculture et de la pêche	37
- Demande d'accès à des données de l'Agence unique de paiement (AUP) et l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC)	38
- Demande d'accès à des données l'Agence unique de paiement (AUP) et l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC)	39

Paris, le 11 mai 2007 - n°96/D130

AVIS D'OPPORTUNITE **Recensement de la salmoniculture**

Programme : 2008

Émetteur : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Secrétariat général, Service Central des Enquêtes et Études Statistiques

Au cours de sa réunion du 23 avril 2007, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Le secteur salmonicole a fait l'objet de deux recensements, l'un en 1991 et l'autre en 1998, ayant permis à la fois une évaluation de la production de salmonidés en France en 1990 et 1997 et une étude approfondie des modes d'élevage et des structures d'exploitations. Depuis, ces données ont été mises à jour par une enquête annuelle par courrier, portant uniquement sur les volumes de production. L'objectif du nouveau recensement est de confirmer ce niveau de production par une enquête sur le champ complet, et d'actualiser les données structurelles sur les élevages.

La demande émane du ministère de l'agriculture et de la pêche (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture). Sont également intéressés par l'utilisation des résultats : la Fédération française d'aquaculture (FFA), le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA), l'Institut technique de l'aviciculture (ITAVI) et des organismes de recherche (IFREMER, INRA).

A noter qu'un projet de règlement européen devrait entrer en vigueur en 2008, portant sur la collecte de données de production et de structure des exploitations aquacoles. Ce recensement devrait permettre, pour la première année de mise en œuvre du règlement, de répondre à une partie de ses exigences.

Les principaux thèmes abordés sont :

- Évaluation de la production de salmonidés en 2007 : inventaire des espèces de salmonidés élevés et évaluation de la production par espèce, niveau de transformation et mode de commercialisation ;
- Structure de la production : statut et gestion de l'entreprise, identification des sites de production, main d'œuvre, politique de qualité ;
- Techniques de production : mode d'alimentation en eau de la pisciculture, bassins et cages, autres équipements et matériels, suivi sanitaire, alimentation, pratiques d'élevage, gestion de la reproduction, transport ;
- Impact sur l'environnement : gestion des rejets, données environnementales et situation de l'entreprise vis-à-vis des autorisations réglementaires d'exploitation.

Aucun fichier administratif actuellement existant ne peut fournir ce type d'information sur le secteur de la salmoniculture. Une enquête annuelle exhaustive est conduite par le bureau central des statistiques de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. Elle porte sur les volumes de production et sur l'emploi, sur la base du recensement de 1998. Un nouveau recensement permettra de mettre à jour cette base.

En 1998, 635 entreprises avaient été enquêtées, regroupant 818 sites d'élevage. En 2008, ces nombres d'entreprises et de sites devraient être en légère diminution.

L'enquête est exhaustive pour les entreprises de France métropolitaine qui, en 2007, dépassent un seuil de production de 2 tonnes de poissons, ou ont une écloserie traitant au moins 20 000 œufs ou produisent au moins 20 000 œufs embryonnés. Ne sont pas incluses dans le champ de l'enquête les entreprises ne comportant que des étangs où sont élevés des poissons autres que les salmonidés

(pisciculture d'étang). Sont également hors champ les entreprises qui n'ont qu'une activité commerciale d'achat et revente de salmonidés.

La collecte sera réalisée au printemps 2008, par visite d'enquêteur. Le temps de réponse moyen sera de 1h30. Pour une entreprise multi-sites et multi-espèces il sera de 3 heures (cas exceptionnels de trois ou quatre très grosses entreprises).

Un comité d'utilisateurs a été mis en place, qui comprend, outre le Scees et la direction de la pêche maritime et de l'aquaculture (DPMA) : la Fédération française d'aquaculture (FFA), le comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA), l'institut technique de l'aviticulture (ITAVI), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

La diffusion des résultats est prévue en 2009, avec publication :

- d'un Agreste-Primeur
- de données chiffrées sur support Scees
- d'une étude plus approfondie sur support Scees
- d'une étude synthétique dans la revue « la Pisciculture française », éditée par la FFA et le CIPA. A cet effet, un projet de convention est à l'étude pour un cofinancement de la publication par l'Office de l'élevage.

Le retour aux enquêtés se fera par ce dernier canal, professionnel.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 25 mai 2007 - n°101/D130

AVIS D'OPPORTUNITE
Recensement de la pisciculture marine

Programme : 2008

Émetteur : ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Études Statistiques

Au cours de sa réunion du 23 avril 2007, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Le secteur de la pisciculture marine a fait l'objet d'un premier recensement en 1998, ayant permis à la fois une évaluation de la production de poissons d'eau de mer (bars, daurades royales et turbots) en France en 1997 et une étude approfondie des modes d'élevage et des structures d'exploitations. Depuis, ces données ont été mises à jour par une enquête annuelle par courrier, portant uniquement sur les volumes de production. L'objectif du nouveau recensement est de confirmer ce niveau de production par une enquête sur le champ complet, et d'actualiser les données structurelles sur les élevages. En outre, le secteur se développant, il est envisagé de collecter des données sur trois nouvelles espèces : maigre, saumon atlantique et esturgeon.

La demande émane du ministère de l'agriculture et de la pêche (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture). Sont également intéressés par l'utilisation des résultats : la Fédération française d'aquaculture (FFA), le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA), l'Institut technique de l'aviciculture (ITAVI) et des organismes de recherche (IFREMER, INRA).

A noter qu'un projet de règlement européen devrait entrer en vigueur en 2008, portant sur la collecte de données de production et de structure des exploitations aquacoles. Ce recensement devrait permettre, pour la première année de mise en œuvre du règlement, de répondre à ses exigences.

Les principaux thèmes abordés sont :

- Évaluation de la production de poissons d'eau de mer en 2007 : inventaire des espèces élevées et évaluation de la production par espèce.
- Structure de la production : statut et gestion de l'entreprise, identification des sites de production, main d'œuvre, modes de commercialisation, qualité.
- Techniques de production : équipements et matériels, suivi sanitaire, alimentation, pratiques d'élevage.
- Impact sur l'environnement : gestion des rejets.

Aucun fichier administratif actuellement existant ne peut fournir ce type d'information sur le secteur de la salmoniculture. Une enquête annuelle exhaustive est conduite par le bureau central des statistiques de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. Elle porte sur les volumes de production et sur l'emploi, sur la base du recensement de 1998. Un nouveau recensement permettra de mettre à jour cette base.

En 1998, 46 entreprises avaient été enquêtées, regroupant 52 sites d'élevage. En 2008, ces nombres d'entreprises et de sites devraient être stables, compte-tenu d'une part de la restructuration du secteur ayant conduit à des regroupements d'entreprises, et d'autre part de l'élargissement du champ à de nouvelles espèces.

L'enquête est exhaustive pour les entreprises de France métropolitaine ayant produit des bars, daurades royales, turbots, maigres, saumons atlantiques ou esturgeons en 2007. Ne sont pas

incluses dans le champ les entreprises qui n'ont qu'une activité commerciale d'achat et revente de ces espèces

La collecte sera réalisée à l'automne 2008, par visite d'enquêteur. Le temps maximum :de réponse est de 2 heures 30.

Un comité d'utilisateurs a été mis en place, qui comprend, outre le Scees et la direction de la pêche maritime et de l'aquaculture (DPMA) : la Fédération française d'aquaculture (FFA), le comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA), l'institut technique de l'aviticulture (ITAVI), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

La diffusion des résultats est prévue courant 2009, avec publication :

- d'un Agreste-Primeur
- de données chiffrées sur support Scees
- d'une étude plus approfondie sur support Scees
- d'une étude synthétique dans la revue « la Pisciculture française », éditée par la FFA et le CIPA. A cet effet, un projet de convention est à l'étude pour un cofinancement de la publication par l'Office de l'élevage

Le retour aux enquêtés se fera par ce dernier canal, professionnel.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITE
Enquête sur les cheptels et les installations d'élevage

Programme : 2008

Émetteur : ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Études Statistiques

Au cours de sa réunion du 23 avril 2007, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

L'objectif de l'enquête sur les cheptels, conduite tous les ans en novembre, est de dénombrer les effectifs de bovins, ovins, caprins et porcins dans le but d'effectuer des prévisions de production sur ces secteurs. Elle permet de répondre aux exigences des règlements communautaires concernant les statistiques sur les produits animaux.

En 2001, il y a été adjoint un volet sur les installations d'élevage (bâtiments et installations de stockage d'aliments et d'effluents), visant d'une part à évaluer le parc disponible et d'autre part à faire un état des lieux des capacités de traitement des déjections animales au terme du premier programme de maîtrise des pollutions d'origine animales (PMPOA).

Une nouvelle enquête permettra de mettre à jour les données disponibles sur les outils de production animale.

En 2009, cette enquête pourrait être étendue au secteur de la volaille, de façon déconnectée des enquêtes annuelles cheptel de novembre qui ne portent que sur les gros animaux

La demande émane du ministère de l'agriculture et de la pêche. Les résultats seront également utiles à l'Office de l'élevage, qui gère les deux dispositifs d'aide à évaluer, et à divers organismes professionnels, notamment l'Institut de l'élevage, l'Institut du porc (IFIP) et l'institut technique de l'aviculture (ITAVI).

Outre l'établissement des effectifs, l'enquête détaillera les installations d'élevage en distinguant les thèmes suivants

- le bâtiment d'élevage : caractéristiques générales, modalités d'écoulement des eaux (pluviales et souillées), mode de logement des animaux (type de stabulation, paillage, durée annuelle d'hébergement...)
- le stockage des aliments : type de silo, volume
- le stockage des effluents : fosses pour les effluents liquides, aires de stockage pour le fumier
- l'utilisation des déjections : modes d'épandage, superficie épandue, exportation des effluents.

Un questionnaire spécifique sera établi pour chaque type d'animal, dans lequel les questions seront adaptées aux modes de logement des animaux.

L'enquête sera réalisée dans les départements métropolitains où l'élevage est important. Comme en 2001, elle devrait couvrir 73 départements pour les bovins, avec 15 000 unités enquêtées environ, 66 départements pour les ovins, avec 6 000 exploitations, 51 départements pour les caprins avec 3 000 exploitations et 56 départements pour les porcins avec 6 000 exploitations. Pour la volaille, l'enquête pourrait concerner 8 000 exploitations dans une cinquantaine de départements.

Par ailleurs, dans ces départements, les exploitations n'ayant qu'une activité d'élevage marginale sont éliminées de l'univers de tirage, avec les seuils suivants : au moins 10 ovins ou caprins (ou une capacité d'engraissement de 100 agneaux ou chevreaux), au moins 20 porcs ou 5 truies pour les porcins. Pour les volailles, on élimine les basses-cours, avec des seuils spécifiques à chaque type d'animal (au moins 1 000 poules, ou 1 000 poulets, ou 200 canards à rôtir, etc.). Pour les bovins, il n'y a pas de seuil, l'univers incluant les exploitations à partir d'un bovin.

Les données seront collectées en novembre 2008, par visite d'enquêteur. Le temps de réponse maximum sera d'1 heure 30.

Un comité d'utilisateurs doit être mis en place en mai 2007. Il comprendra, outre le Scees et les représentants concernés du ministère de l'agriculture, des représentants du ministère chargé de l'écologie, de l'Office de l'élevage et des instituts techniques (institut de l'élevage, IFIP), structures professionnelles présidées par des éleveurs.

Les résultats seront diffusés fin 2009 sous forme d'Agreste-Primeur et de données chiffrées sur support Scees.

Des partenariats sont à étudier avec les instituts techniques (pour la réalisation) et l'office de l'élevage (pour le financement) pour des publications d'études plus détaillées par filière en collaboration avec le Scees, sur double support : Scees/institut technique.

Le retour aux enquêtés sera fait par le Scees lors des enquêtes cheptel de novembre 2009.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 25 mai 2007 - N°103/D130

AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE
Données détenues par le ministère de l'Agriculture et de la pêche

Émetteur : Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Au cours de sa réunion du 24 avril 2007, la formation Agriculture a examiné la demande d'accès à des données détenues par ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les données souhaitées sont celles qui permettent l'identification des demandeurs d'aides (nom ou raison sociale, prénom, adresses, n° identifiant Siret, n° identifiant Pacage).

L'objectif des traitements prévus sur les données est d'améliorer les appariements de fichiers entre les enquêtes statistiques et les fichiers administratifs d'aides pour limiter le questionnement des enquêtes et diminuer ainsi la charge de réponse des exploitations agricoles.

Il s'agira d'établir une table de correspondance entre l'identifiant de gestion des aides (Pacage) et celui de gestion des enquêtes statistiques, afin de pré-remplir l'identifiant Pacage sur les questionnaires de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles.

La transmission sera annuelle.

La formation émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données.

Paris, le 25 mai 2007 - N°104/D130

AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE
Données détenues par l'Agence unique de paiement (AUP) et
l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC)

Émetteur : Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Au cours de sa réunion du 24 avril 2007, la formation Agriculture a examiné la demande d'accès à des données détenues par l'Agence unique de paiement (AUP) et l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC).

Les données demandées sont le nombre de droits et leurs montants par type de droits à paiement unique.

L'objectif est d'améliorer les estimations de surfaces, de fournir des informations sur les aides découplées afin de les relier aux choix des exploitations agricoles, sans alourdir la charge de réponse des exploitations agricoles.

Les travaux statistiques prévus sont l'estimation des surfaces en jachères dans la statistique agricole annuelle, l'appariement des données individuelles avec les données de l'enquête sur la structure des exploitations afin de mieux connaître les caractéristiques des exploitations en matière d'aides, sans collecter l'information au cours de l'enquête.

La possibilité de pré-remplir certains questionnaires (future enquête sur la structure des exploitations agricoles, futur recensement de l'agriculture) sera testée. Enfin les données permettront de contrôler et compléter des données comptables des exploitations agricoles, recueillies dans le cadre du réseau d'information comptable agricole (RICA).

La transmission sera annuelle.

La diffusion des résultats se fera d'une part annuellement, sous forme d'estimations des surfaces en jachères par département, d'autre part tous les 2 ou 3 ans, dans le cadre de la diffusion des résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles.

La formation émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données.

Paris, le 25 mai 2007 - N°105/D130

AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE
Données détenues par l'Agence unique de paiement (AUP) et
l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC)

Émetteur : Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Au cours de sa réunion du 24 avril 2007, la formation Agriculture a examiné la demande d'accès à des données l'Agence unique de paiement (AUP) et l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC).

Les données demandées sont les surfaces sous contrat : pour chaque demandeur d'aides et pour chaque contrat, la nature du contrat, la culture concernée et surface.

L'objectif est d'améliorer la connaissance statistique de certaines cultures, qui viennent au cœur du débat public avec la montée des préoccupations environnementales et les réflexions sur le développement des agro-carburants, ce sans alourdir la charge de réponse des exploitations agricoles.

La nature des travaux statistiques prévus est l'appariement des données individuelles avec les données de l'enquête sur la structure des exploitations afin de mieux connaître les caractéristiques des exploitations ayant des cultures destinées à la fabrication des agro-carburants.

La transmission sera annuelle.

La diffusion des résultats se fera d'une part annuellement, sous forme d'estimations des surfaces en en cultures non alimentaires par département, d'autre part tous les 2 ou 3 ans, dans le cadre de la diffusion des résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles.

La formation émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données.